

Jure de se venger si par un prompt secours
De ce schisme naissant il n'arrête le cours.
Alors Boulard, contraint, interdit le Jésuite,
Démet la Supérieure..... et quelle en fut la suite ?
Dupuis penses-tu bien que par de tels projets
Tu vas livrer ton âme aux plus cuisants regrets ?
Ce fougueux intendant engage Lotbinière
A lever l'interdit ; ils forcent la barrière
Et tous deux en champ clos invitent au combat
Quiconque a déjà pris parti dans ce débat.
Ainsi de toutes parts on vit briller les armes
Ce n'est que trouble, erreur, confusion, alarmes.
Dans ses opinions, Dupuis passionné
Montre à ceux qu'il rencontre un visage effaré,
Tient toujours pour pouvoir son autorité prête
Et prenant par le bras le passant qu'il arrête :
Quel parti prenez-vous ?—Moi ?—Vous. Point de raison ;
Nommez ou sur le champ, je vous traîne en prison.
La candeur et la paix voyant fondre l'orage
Le laissèrent en proie aux fureurs de la rage,
Rien ne le retient plus, la noble probité
Fidèle, en sa retraite, a suivi l'équité,
Et sa faible raison à lui parler timide
Le voit sans l'éclairer prendre l'erreur pour guide.
Ensuite on vit rouler une foule d'arrêts,
Acte de comparaître, ordonnances, décrets,
Billets calomnieux et remplis d'invectives
Sans adresse, sans nom et réponses plus vives
Le saint et le sorcier sont mis au même rang.
Et pour mieux embrouiller ce fameux différend
Le Conseil, de Boulard, fait rechercher la vie
Et contre son honneur fait attester l'envie.
Approchez-vous d'ici vous de qui la vertu
Contre la calomnie a toujours combattu.
Voyez Valérien (1) invoquer Dieu en chaire
A venger le saint homme, inviter son tonnerre,
Confondre le mensonge et de la vérité
Prendre à témoin le ciel dont il est écouté.
Il n'en reste pas là, cité devant les juges
Ce bon frère mineur sans chercher de refuges,
Son sermon à la main se présente à leurs yeux,
Défend, soutient, prouve et sort victorieux.

(1) Le R. P. Valérien Gauvin, récollet, ayant déclaré, dans un sermon prononcé à la cathédrale que, c'était M. Boullard qui possédait toute l'autorité diocésaine fut blâmé par le Conseil Supérieur.